

A l'attention de **Madame Sophie Thibault**,
Préfète du Val de Marne

21-29 avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil

Fontenay-sous-Bois, le 15 juin 2022

Envoi par courrier recommandé avec avis de réception

Objet : projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien

Madame la Préfète,

Les associations et collectifs engagés pour la défense de l'environnement et du patrimoine s'inquiètent du projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien. Ile-de-France Mobilités vient en effet d'annoncer par voie de presse son intention de solliciter auprès de vous une déclaration d'utilité publique de ce projet et ce, en dépit :

- Des *réserves et recommandations* de l'Autorité Environnementale ;
- De l'*avis défavorable* émis par le Secrétariat Général à l'Investissement ;
- De l'*avis défavorable* émis par la Commission d'Enquête Publique à l'unanimité de ses membres.

Or, il nous apparaît que déclarer l'Utilité Publique de ce projet serait une erreur lourde de conséquences, dans la mesure où :

1. Le projet en l'état entraînerait une atteinte disproportionnée au Bois de Vincennes et à l'environnement
2. La rentabilité socio-économique du projet est significativement négative, et le mener à bien constituerait donc une utilisation déraisonnée de l'argent public
3. L'Enquête Publique a constitué un exercice de démocratie participative exemplaire, si bien que passer outre l'avis défavorable de la Commission d'Enquête constituerait un déni de démocratie

1) Une atteinte disproportionnée au Bois de Vincennes et à l'environnement

A rebours de la présentation incomplète et quelque peu biaisée qui en est faite dans le dossier d'Enquête Publique par Ile-de-France Mobilités, le prolongement de la ligne 1 entraînerait des dommages considérables et, pour certains, irrémédiables au Bois de Vincennes, site classé à la valeur écologique, patrimoniale, et historique irremplaçable et l'un de nos plus précieux domaines nationaux. Le projet suppose en effet le déclassement de 6 hectares d'Espace Boisé Classé (EBC) et un déboisement massif tant sur les zones de tranchée à ciel ouvert (1,4 hectares) que sur les zones construites en méthode traditionnelle (1,9 hectares) du fait de la destruction des systèmes racinaires. Ces travaux entraîneront l'abattage de plus de 110 chênes remarquables âgés de plus de 100 ans et qui ont résisté à la tempête de 1999. Les sols seront artificialisés et imperméabilisés par le déversement de milliers de tonnes de béton ou pollués par des injections réalisées pour les stabiliser. Ces aménagements, puis les nuisances induites porteront une atteinte grave à la faune et notamment à de très nombreuses espèces protégées dérangées dans leur habitat et leur quiétude. Le projet menace ainsi l'un des écosystèmes les plus riches en matière de biodiversité sur le territoire de la commune de Paris.

Au-delà de la seule dégradation du Bois de Vincennes, l'Autorité Environnementale a émis un rapport extrêmement négatif lors de l'évaluation du projet en amont de l'Enquête Publique, relevant un nombre important d'atteintes à l'environnement et d'insuffisances du dossier, entre autres concernant les risques hydrogéologiques tant pour le bâti en surface que pour les nappes souterraines.

Enfin, Ile-de-France Mobilités a calculé le bilan carbone du projet « en phase exploitation » sur une durée de trente ans, et celui-ci s'avère très négatif, ce qui signifie que les émissions de CO2 associées au prolongement de la ligne seront significativement supérieures aux économies réalisées du fait de la moindre utilisation des véhicules particuliers (le report modal depuis la voiture se limite à 7% du trafic estimé). Ce bilan carbone négatif contrevient explicitement tout à la fois aux objectifs du projet, mais surtout aux objectifs nationaux de réduction de la consommation des énergies fossiles.

2) Une utilisation déraisonnée de l'argent public

Le Secrétariat Général à l'Investissement a mené une contre-expertise du bilan socio-économique du projet. Il conclut de la manière suivante : « Au total, en ligne avec les recommandations du rapport de contre-expertise, l'avis du SGPI est défavorable. Si la mise à disposition d'un métro automatisé a forcément un intérêt pour un certain nombre d'utilisateurs, ces bénéfices restent trop modestes au regard du coût du projet ».

Ce constat est partagé par la Commission d'Enquête Publique, qui relève en outre que le coût du projet actualisé ne serait pas de 1,5 milliards d'euros mais de 1,7 milliards d'euros (chiffre qui sera lui-même probablement dépassé), et que, pour près de la moitié des 100 000 passagers journaliers anticipés à l'horizon de la mise en service, le gain de temps serait pour ainsi dire négligeable, ce qui pousse la Commission d'Enquête à conclure que « même sur ce plan l'intérêt général global pour l'ensemble de la population ne paraît pas suffisamment démontré ».

3) Un projet non accepté

L'Enquête Publique menée en février 2022 pour évaluer le projet par la Commission d'Enquête nommée par vos soins a constitué un exemple de démocratie participative. En l'espace d'un mois, plus de 8 200 observations ont été déposées et près de 900 personnes ont assisté aux réunions publiques. Or la Commission d'Enquête Publique, après avoir examiné l'ensemble des arguments des diverses parties prenantes, a rendu un avis défavorable à l'unanimité de ses membres.

De même, nous nous permettons de porter à votre connaissance qu'une pétition initiée par le collectif Touche Pas à Mon Bois sur la plateforme change.org et appelant à préserver l'intégrité du Bois de Vincennes dans le cadre du prolongement de la ligne 1, a recueilli 67 100 signatures, ce qui témoigne de la valeur toute particulière que revêt le Bois de Vincennes aux yeux de très nombreux franciliens.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît impensable de déclarer l'Utilité Publique du projet. Nous espérons vivement que vous saurez examiner avec impartialité l'ensemble des éléments et avis afférents au dossier et parviendrez à la même conclusion, conformément aux enjeux environnementaux et économiques actuels.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition afin, le cas échéant, de détailler les arguments brièvement exposés dans ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre très respectueuse considération.

Association des Défenseurs du Bois de Vincennes (ADBV)



Président

Collectif Touche Pas à Mon Bois

représentant du Collectif

Yann Arthus-Bertrand



Photographe, réalisateur et président de la Fondation GoodPlanet

Fédération Patrimoine-Environnement



*Alain de La Brestèche
Président*

Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA)



*Alexis Boniface,
Coprésident et Membre du CA collégial du GNSA*

Association A.R.B.R.E.S.



*Georges Feterman
Président*

Sites & Monuments – SPPEF



*Julien Lacaze
Président*

SOS Paris



Association de défense du patrimoine architectural et du cadre de vie – depuis 1973

*Philippe Khayat
secrétaire général*

Louis Vallin



Louis Vallin
Arboriste, Expert Conseil

Val de Marne Environnement
(membre de FNE Ile-de-France)



Christian Collin
Président